
NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :
09/09/2022

Date d'affichage :

19/09/2022

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize septembre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Tous les membres présents M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie – Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis – Mme FIMBEL Florence – Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin – M. HEIDET Sylvain – M. KARLE Jean – Mme MILLET Gabrielle - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - M. TEREBUS Michel

Madame Mélanie BLEICHER a été nommée secrétaire.

**Objet de la
délibération**

N° 80

**CENTENAIRE DU
DEPARTEMENT

EXPOSITIONS DE
PHOTOGRAPHIES
FAITES AVANT 1922
ET AUJOURD'HUI EN
2022**

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du centenaire du Département, la Commune peut, pour témoigner de l'évolution de Rougegoutte, proposer des photographies prises sur cartes postales d'avant 1922, scannées, et à côté de chacune d'elles, avec le même angle de prise de vue, se trouve la photographie du lieu actuel.

Depuis cent ans, bien sûr, le village de Rougegoutte, ses habitants, ses rues, ses maisons et les modes de vie ont radicalement changé !

Notre Commune était composée essentiellement d'ouvriers-paysans ; les habitants, hommes et femmes, péniblement, travaillaient, par équipe, dans les tissages locaux notamment à Rougegoutte, mais aussi à Giromagny ou Lepuix ; au terme de leur temps à l'usine, ils cultivaient la terre et élevaient bétails, poules et lapins...

Leur vie était centrée sur deux axes :

⇒ le travail d'abord, toujours exécuté à la main : point de mécanisation !

⇒ la religion qui régissait la vie de chacun !

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de réaliser ces documents photographiques joints à cette présente décision.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Guy MICLO

